



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2021.**

Par convocations individuelles du 3 février 2021, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 10 février 2021 à 18h30 en session ordinaire, salle Récréactiv sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### **Présents :**

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — Mme Josette CHABOT — M Jean-Paul DAPP — Mme Solange DURAND — Mme Chantal MELIS — M Franck GONZALES — Mme Denise PIASTRA — M Jean PIERRE — Mme Séverine PINET — M Pierre RAPACCIULO — M Christian ROBERT — M Jean-Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille THERRIAUD — M Maurice TISSIER..

### **Absents :**

**Huis clos** : Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée la tenue de la séance est faite à huis clos. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT, à la suite d'un **vote à mains levées**, le conseil a **accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos**.

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre RAPACCIULO a été désigné secrétaire de séance.

### **1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 9 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

### **2) RENOUVELLEMENT CONTRAT PRÊT À USAGE M SAINT ANDRÉ**

Depuis 2014 le Conseil Municipal autorise la mise à disposition à Monsieur Jean Michel Saint André, agriculteur, de parcelles communales AA26 et AA29 sise au lieu-dit Les forestiers au moyen d'un prêt à usage. Ce prêt dit à commodat permet à la commune de confier l'entretien et de valoriser lesdites parcelles en maintenant des terres agricoles.

Monsieur Saint André sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le contrat de prêt à usage à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour une durée d'un an, à titre gratuit pour les parcelles AA26 et AA29, représentant une superficie de 3 ha 01 a 59 ca,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à commodat.

### **3) RENOUELEMENT BAIL DE COURTE DURÉE MAISONS ESAA**

Par délibération du 3 avril 2019 le conseil municipal a mis en location le bâtiment « La chaumière » au bénéfice de Monsieur Erkan KIRAZLI gérant des Maisons ESAA.

Il est rappelé que le preneur a réalisé d'important travaux de l'ordre de 20 000 €, a effectué un ravalement de façade et mis en enrobé le parking. En outre le locataire respecte parfaitement les conditions du bail et souhaite pérenniser son activité sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le bail de courte durée avec la société des Maisons ESAA pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

### **4) ATDA CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE SUPPORT TECHNIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance informatique conclue à titre gratuit avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) portant notamment sur l'accès et l'assistance aux logiciels métiers COSOLUCE et l'installation de certificats CertEurope.

### **5) ATDA CONVENTION ASSISTANCE TÉLÉTRANSMISSION S<sup>2</sup>LOW/@CTES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance informatique conclue à titre gratuit avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) concernant l'accès et l'assistance à la plateforme de télétransmission des actes réglementaires S<sup>2</sup>LOW/@CTES.

### **6) RYTHMES SCOLAIRES RENOUELEMENT DE DÉROGATION RENTRÉE 2021**

Le conseil municipal, conformément à l'avis des membres du conseil d'école, renouvelle sa demande de dérogation des rythmes scolaires auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour maintenir la semaine scolaire sur 4 jours.

### **7) PISTE CYCLABLE RUE DE LA SENTE AUX RENARDS / RD6 DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal approuve la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la sente aux renards reliant le carrefour de la rue du bois du défend à la RD6. Cet aménagement assurera esthétique et ombrage par sa végétalisation et la plantation d'arbres de moyen jet.

Cette opération amorce le projet de mobilité durable porté par la municipalité et s'ouvre sur la future desserte en piste cyclable le long de la RD6. Evalués à 83 300 € HT les travaux sont éligibles à une subvention du Conseil départemental à hauteur de 30%.

### **8) LOTISSEMENT LES PINOTTES DÉCLASSEMENT ET RETROCESSION ESPACES VERTS**

Le conseil municipal décide du déclassement de deux parcelles d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> en vue de régulariser leur emprise dans les propriétés du lotissement des pinottes appartenant à Auvergne Habitat.

Le conseil municipal accepte la rétrocession pour l'euro symbolique de parcelles en espaces verts du lotissement des pinottes propriété d'Auvergne Habitat représentant une superficie de 1 229 m<sup>2</sup>.

## **DIVERS**

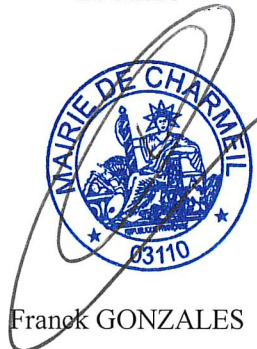
### **- Démolition du Foguero.**

Afin d'offrir une perspective sur le projet de cœur de bourg la déconstruction de l'ancien restaurant « Le Foguero » est nécessaire. Plusieurs sociétés spécialisées ont été consultées, la date effective de la démolition dépendra de la disponibilité des entreprises.

La séance est close à 19 h 50.

Charmeil, le 12 février 2021

Le Maire



Franck GONZALES